

CONSEIL MUNICIPAL DE MERVENT

REUNION DU VENDREDI 21 JUILLET 2023 à 20H30

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MERVENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances en la mairie de MERVENT, sous la présidence de Monsieur BOBINEAU Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Juillet 2023.

Présents : BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, SABOURAUD Damien, SPENNATO Fabienne, AUGUIN Denise, NAULET Jean-Pierre, VASSEAUD Céline, ALLETRU Sonia, LARGETEAU René-Pierre, QUELEN Joël.

Absents excusés : Stéphane BONNEAU ayant donné procuration à Fabienne SPENNATO, René-Louis COLAS ayant donné procuration à Joël BOBINEAU, ROYER Stéphanie, ROMANO Guillaume.

Secrétaire de séance : SABOURAUD Damien

Rappel de l'ordre du jour de la séance :

1- Suivi des travaux et projets en cours :

- ↳ **Avenant n°3 – 4 – 5 au lot 2 (Démolition – Gros Œuvre – BA)**
- ↳ **Avenant n°5 au lot 13 (Chauffage – Ventilation – Plomberie)**

2- Voirie

3- Compte-rendu des différentes réunions

4- Tarifs :

- ↳ **Repas cantine scolaire**
- ↳ **Garderie**

5- Personnels communal

6- Convention d'occupation temporaire du domaine privé

7- Délibérations et questions diverses

➤ Le Procès-verbal de la séance du 15 Juin 2023 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 15 Juin 2023 est approuvé tel qu'il a été rédigé.

➤ Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il retire le point 6 de l'ordre du jour.

1- Suivi des travaux et projets en cours :

Monsieur Le Maire informe que les travaux des bâtiments sont terminés.

Le restaurant :

- Il reste les angles de mur à faire.
- La pose du lavabo ainsi que le conduit de la machine à glaçons ont bien été faits.
- Elle commencera avec une machine à café, à faible débit.
- Il reste à lui montrer le fonctionnement de la climatisation.
- Une tôle a été abîmée à l'extérieur, un devis a été signé pour son remplacement.
- La restauratrice ne pourra pas exercer avant le 12 septembre 2023, car elle va passer une formation pour obtenir son permis d'exploitation début septembre. Elle fera cependant de la vente à emporter tels que des gaufres, glaces, crêpes...
- Le notaire nous demande de lui fournir une déclaration de mutation concernant la licence IV.
- Un jeu de clés du restaurant lui a été remis.

Cabinet médical :

- La fuite qui a créé une auréole dans le cabinet médical, a bien été réparée.

Avenant n° 03 au lot n° 02 du marché de travaux d'aménagement d'un cabinet médical et de 2 commerces

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 3 au lot n° 02 du marché de travaux concernant l'aménagement d'un cabinet médical et de 2 commerces :

- ⇒ Lot n° 02 : Démolition - Gros-oeuvre - BA
Montant HT initial : 217 968,56 € (261 562,27 € TTC)
Avenant n° 1 HT : 1 394,48 € (1 673,38 € TTC)
Avenant n° 2 HT : 1 510,34 € (1 812,41 € TTC)
Avenant n° 3 HT : 538,26 € (645,91 € TTC) (plus-value) (immobilisation et prolongation de clôture de chantier)
Nouveau montant HT : 221 411,64 € (265 693,97 € TTC)

↳ Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cet avenant n° 3.

Avenant n° 04 au lot n° 02 du marché de travaux d'aménagement d'un cabinet médical et de 2 commerces

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 4 au lot n° 02 du marché de travaux concernant l'aménagement d'un cabinet médical et de 2 commerces :

- ⇒ Lot n° 02 : Démolition - Gros-oeuvre - BA
Montant HT initial : 217 968,56 € (261 562,27 € TTC)
Avenant n° 1 HT : 1 394,48 € (1 673,38 € TTC)
Avenant n° 2 HT : 1 510,34 € (1 812,41 € TTC)

Avenant n° 3 HT : 538,26 € (645,94 € TTC)
Avenant n° 4 HT : 552,95 € (663,54 € TTC) (plus-value) (création d'une grille de ventilation sur la façade du futur restaurant)
Nouveau montant HT : 221 964,59 € (266 357,51 € TTC)

↳ Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cet avenant n° 4.

Avenant n° 05 au lot n° 02 du marché de travaux d'aménagement d'un cabinet médical et de 2 commerces

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 5 au lot n° 02 du marché de travaux concernant l'aménagement d'un cabinet médical et de 2 commerces :

⇒ Lot n° 02 : Démolition - Gros-oeuvre - BA
Montant HT initial : 217 968,56 € (261 562,27 € TTC)
Avenant n° 1 HT : 1 394,48 € (1 673,38 € TTC)
Avenant n° 2 HT : 1 510,34 € (1 812,41 € TTC)
Avenant n° 3 HT : 538,26 € (645,94 € TTC)
Avenant n° 4 HT : 552,95 € (663,54 € TTC)
Avenant n° 5 HT : - 1 679,77 € (- 2 015,72 € TTC) (moins-value) (travaux en plus et en moins)
Nouveau montant HT : 220 284,82 € (264 341,78 € TTC)

↳ Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cet avenant n° 5.

Avenant n° 05 au lot n° 13 du marché de travaux d'aménagement d'un cabinet médical et de 2 commerces

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 5 au lot n° 13 du marché de travaux concernant l'aménagement d'un cabinet médical et de 2 commerces :

⇒ Lot n° 13 : Chauffage - Ventilation - Plomberie
Montant HT initial : 46 069,02 € (55 282,82 € TTC)
Avenant n° 1 HT : 413,69 € (496,43 € TTC)
Avenant n° 2 HT : 2 170,40 € (2 604,48 € TTC)
Avenant n° 3 HT : 1 128,38 € (1 354,06 € TTC)
Avenant n° 4 HT : 1 613,83 € (1 936,60 € TTC)
Avenant n° 5 HT : 435,61 € (522,73 € TTC) (plus-value) (fourniture et pose d'un évier pour le bar du restaurant)
Nouveau montant HT : 51 830,93 € (62 197,12 € TTC)

↳ Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cet avenant n° 5.

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur Le Maire à signer :

- * l'avenant n° 03 au lot n° 02
- * l'avenant n° 04 au lot n° 02
- * l'avenant n° 05 au lot n° 02
- * l'avenant n° 05 au lot n° 13

Réception des baux du kinésithérapeute et des médecins :

Monsieur Le Maire informe que le notaire nous a envoyé un premier projet des baux au profit du kinésithérapeute et des médecins.

2- Voirie :

Monsieur Damien SABOURAUD informe que les travaux de voirie sont terminés excepté l'enrobé « Route du Lac ». La date de réalisation est prévue la dernière semaine d'Août. Il rappelle qu'il faudra anticiper en informant les habitants concernés.

☞ Monsieur Damien SABOURAUD indique qu'une réclamation va être faite au niveau de « La Poupardière », il faudra qu'une reprise soit faite car il y a un problème de liaison entre l'ancien revêtement routier et le nouveau bicouche dans l'intersection.

Monsieur Le Maire fait savoir que les dégâts occasionnés sur « La Route du Lac » à la suite des orages, va être pris en charge par le département. Le coteau a été fragilisé suite à l'éboulement.

☞ Monsieur Le Maire signale qu'il faudra prévoir de trancher l'enrobé réalisé par le riverain afin de remplacer les buses existantes sous dimensionnées et mal posées, et qu'à l'avenir un fossé soit prévu sur toute la « Route du Lac ». Un devis va être demandé.

Monsieur Le Maire indique que sur « La Rue des Juifs », un bout de trottoir devra être réaliser afin de canaliser l'eau.

Monsieur Le Maire informe qu'un habitant de « La Bodinière » a inondé suite aux orages car la canalisation qui traverse son terrain et qui récolte les eaux pluviales de la route est bouchée. Il va faire intervenir la Société Bodin afin de la déboucher. Il souhaiterait savoir si la commune peut prendre en charge les travaux.

☞ Monsieur Damien SABOURAUD prendra rendez-vous avec cet habitant afin de retourner voir.

3- Compte-rendu des différentes réunions :

Réunion signalétique du 26 Juin 2023 :

➤ Monsieur Damien SABOURAUD informe qu'il faudra lancer une consultation plus précise cependant une première ébauche sera effective fin septembre 2023.

➤ Les couleurs du panneau sont arrêtés :

↳ Le blanc représentera les bâtiments communaux tels que la mairie, le cimetière, la poste, l'Eglise...

↳ Le vert représentera les structures de loisirs

↳ Le bleu représentera les commerces et l'artisanat

↳ Le rouge représentera les restaurants et les hébergements

Le panneau, qui rappelle le logo de Mervent, sera à chaque entrée de la commune et du bourg.

Travaux à l'école :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Académie lance un programme afin que l'école dispose de meilleurs équipements tels que de nouvelles chaises, des bureaux... Un dossier sera déposé par l'école en y indiquant les aménagements déjà effectués au sein de l'établissement par la commune.

➤ Plaintes à changer, isolation et peinture à faire dans les classes

↳ Certains travaux seront engagés avant la rentrée tel que la peinture dans la classe de CP-CE2, et les autres travaux seront effectués durant les vacances scolaires.

➤ La cantinière demande à ce que le nettoyage de la hotte, des tables, des chaises et du sol soit effectué avant la rentrée.

4- Tarifs :

Repas de la cantine :

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs actuels des repas de la cantine scolaire :

➤ 3.40€ pour un repas régulier

➤ 4.50€ pour un repas non régulier

➤ 4.50€ pour les instituteurs, intervenants à l'école et le personnel communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de revaloriser le prix du repas de la cantine et d'appliquer les tarifs suivants pour la rentrée 2023/2024 :

↳ 3.50€ pour un repas régulier

↳ 4.60€ pour un repas non régulier

↳ 4.60€ pour les instituteurs, intervenants à l'école et le personnel communal.

➤ Madame Evelyne PASCAULT BRICAUD et d'autres élus retourneront vérifier la qualité et la quantité des repas.

➤ Monsieur René-Pierre LARGETEAU demande si les frais de cantine ne devraient pas être réglés directement par l'envoi d'une facture mensuelle venant du Trésor Public.

↻ Le Conseil Municipal pense qu'il y aura encore plus d'impayés, au vu des expériences passées avant la mise en place des tickets de cantine, et décide le maintien de dispositif actuel.

Garderie :

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs horaires de la garderie :

- 0.75€ pour la demi-heure
- 1.40€ de 1 à 10 heures
- 1.20€ de 10.5 à 20 heures
- 1.10€ de 20.5 à 30 heures
- 0.90€ de 30.5 à 40 heures
- 0.80€ au-delà de 40 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de revaloriser le prix de la garderie et d'appliquer les tarifs suivants pour la rentrée 2023/2024 :

- ↻ 0.80€ pour la demi-heure
- ↻ 1.45€ de 1 à 10 heures
- ↻ 1.25€ de 10.5 à 20 heures
- ↻ 1.15€ de 20.5 à 30 heures
- ↻ 0.95€ de 30.5 à 40 heures
- ↻ 0.85€ au-delà de 40 heures.

5- Personnels communal :

➤ Adjoint technique polyvalent : son contrat prend fin au 1^{er} septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve sa stagiairisation puis sa titularisation.

➤ La personne qui remplacera Jennifer à l'école, durant son congé maternité, sera Madame POULARD Laurine.

6- Convention d'occupation temporaire du domaine privé :

↻ Retrait du point

7- Délibérations et questions diverses :

- Monsieur Le Maire informe que l'installation de la fibre optique sur le « Chemin des Bouronnières » a été bien fait.
- Monsieur Le Maire confirme que la commune est éligible pour obtenir des subventions concernant la rénovation des Remparts. Le taux accordé est de l'ordre de 20%.
- ✂ La DRAC des Pays de la Loire (Direction Régionale des Affaires Culturelles) n'impose pas d'effectuer de fouilles archéologiques. Afin d'être instruit, il faudra joindre leur accord ainsi que leur avis au dossier de demande de subventions.
- Le programme « embellissement travaux de façade / toiture » est maintenu sans changement de quota ni de périmètre.
- Monsieur le Maire informe qu'un contrôle de l'assainissement sera effectué par la SAUR sur les bâtiments publics, courant septembre.
- Monsieur AUDEBRAND arrête son activité de signaleurs sur les chemin de randonnée, il a remis son matériel. Monsieur Le Maire interroge les élus pour savoir si quelqu'un serait intéressé pour le remplacer.
- Monsieur Le Maire se questionne sur l'emplacement prévu pour le futur City Park. Il pense qu'il serait préférable de l'installer au niveau du stade car cet endroit est le plus centré de la commune ; à réfléchir.
- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la cessation de l'association Saho Vidua depuis le 04 Juillet 2023.
- Concernant la rénovation de la salle des fêtes de la mairie, Monsieur Le Maire exprime le fait qu'il va falloir dès septembre, reprendre le dossier.
- La communauté de commune du Pays de Fontenay le Comte, Service Sport, propose que la commune soit labellisée « Terre de Jeux 2024 ». Afin de candidater, il faut avoir un compte Paris 2024 et mener des actions bien ciblées; sans suite.
- Monsieur Le Maire informe que le Tour de Vendée se déroulera le 1^{er} octobre 2023. Il demande au Conseil Municipal qui se porte volontaire pour être signaleurs sur 3 points bien définis.
- Monsieur Le Maire informe que Monsieur BOUILLAUD Stéphane et Madame FROMAGET Marie-Thérèse seront présents lors de notre réunion du Conseil du 17 novembre 2023 afin de présenter le rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes.

➤ Monsieur Le Maire rappelle que dès la rentrée de septembre, il faudra évoquer les évènements de fin d'année.

➤ Monsieur Le Maire revient sur les manifestations du 30 juin 2023 (Fête de la Musique) et sur le Feu du 13 Juillet.

↻ Fête de la musique : météo maussade qui a freiné le public à venir

↻ Feu du 13 Juillet : beaucoup de monde, mais beaucoup de retour concernant un problème de bouquet final. Un manque de commissaires a engendré une mauvaise circulation.

* Il faudra revoir l'endroit concernant le tirage du feu d'artifice l'année prochaine car la préfecture ne nous autorise pas actuellement à le tirer de la retenue.

➤ Monsieur Le Maire fait un point sur les manifestations estivales qui se déroulent au Parc de la Mairie :

↻ Peu de Merventais sont présents aux spectacles cependant ils attirent des touristes.

➤ Concernant le spectacle des Ricochets, Monsieur Le Maire rappelle qu'il y aura besoin de personnels pour la maintenance. Un point restauration sera tenu par le traiteur Désiré Frisque et le bar sera tenu par Monsieur Matthieu TRIPIANA.

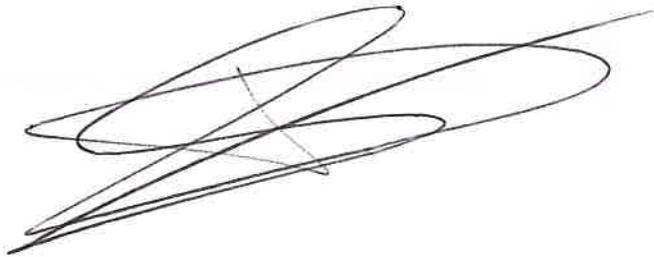
➤ Monsieur Damien SABOURAUD informe que les habitants du « Champ Chaillon » remercient la commune d'avoir retiré la voiture abandonnée.

La séance est levée à 22h50.

Prochaine réunion du conseil le vendredi 15 septembre 2023

Le secrétaire de séance,

Monsieur Damien SABOURAUD



Le Maire,

Monsieur Joël BOBINEAU

